Fédération Sportive et Culturelle de France
COMITÉ DÉPARTEMENTAL MORBIHAN

EXTRAIT DES RÈGLEMENTS—COUPES FSCF

PREAMBULE : L'association, membre adhérente de « **AVLEJ FSCF FOOT 56** » est engagée dans les compétitions organisées par le Comité Départemental de la Fédération : phase éliminatoire de la Coupe Fédérale et le Challenge Départemental.

L'équipe engagée entre en Coupe Fédérale dès son élimination des compétitions organisées par la FFF à savoir :

- Coupe de France
- Coupe de Bretagne
- Coupe Chaton
- Coupe de Conseil Général
- Aux dates affinitaires prévues après accord entre la F.F.F et la FSCF

La coupe Fédérale, phase Départementale, qualifie un représentant à la Phase Nationale (niveau 1/4 ou 1/2 Finale).

Dès l'élimination en Coupe FSCF, l'équipe participe au challenge Départemental (un minimum de 2 rencontres est donc assuré pour chaque équipe).

A compter des 16ème de finales, cette règle est laissée à l'appréciation de la commission.

Règlement Administratif

-Les coupes sont ouvertes aux joueurs licenciés FSCF ou FFF.

-Le nombre de joueurs mutés n'est pas limité.

-Le droit d'engagement forfaitaire pour les 2 coupes donne un N° de membre FSCF FOOT 56 à tous les joueurs de la catégorie.

-La licence FFF sert de pièce d'identité et certificat médical.

-La Commission Départementale FSCF CD 56 et la Commission Fédérale FSCF sont seules habilitées à juger les éventuels litiges.

Règlement Sportif

-les lois du jeu sont celles fixées par la FFF.

-Les rencontres se jouent sur 1 match (90 mn) SANS PROLONGATION.

-En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, il est procédé à une série de tirs aux buts (5).

-Les arbitres sont désignés à la demande de la FSCF par la Commission des Arbitres du District du Morbihan F.F.F.

Règlement Disciplinaire

-Chaque Fédération gère l'application de ses sanctions disciplinaires

-Les sanctions infligées en FFF ne sont étendues en FSCF CD 56 et inversement que pour les cas exceptionnels, à la demande des commissions concernées et conformément au protocole d'accord FFF/FSCF.

Règlement Financier

-Le droit forfaitaire d'engagement comprend l'adhésion à «**FOOT FSCF 56**» et l'accès aux 2 compétitions avec inscriptions de tous les joueurs de la catégorie (liste à fournir à la commission).

-Les frais de déplacements sont à la charge du club visiteur.

-Les frais d'arbitrage seront pris en charge par le club recevant selon le règlement adopté à l'AG FSCF Foot.

N.B: La Commission se réserve la possibilité de proposer en cours de saison la modification des règlements.

Document à remettre aux responsables « Techniques »